

Tableau de synthèse des appels à projets (AAP) en cours -

AAP régionaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
Grand Est Startup - Accompagner la création d'entreprises innovantes	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les start-ups dont le siège social est dans le Grand Est Objectifs : Accompagner la création d'entreprises innovantes génératrices d'emplois et de nouvelles activités à fort potentiel. L'aide peut intervenir à 2 niveaux : - Bourse pour consolider les fonds propres attribuée au porteur du projet ou à l'entreprise (dans les 6 mois d'immatriculation) - Aide aux premiers developpement de la startup (attribuée une fois à l'entreprise, non limitée dans le temps) pour la R&D, l'industrialisation et la première commercialisation. Les entrerpises doivent présenter un niveau de fonds propres suffisant pour mener leurs projets et disposer d'un niveau de capital social significatif	Monopartenaire	Non indiqué	Bourse : 30 k€ (subvention) Aide R&D (45% subvention, plafonnée à 100 k€ ou 150 k€ si bonification IA, et au double des fonds propres)	Fil de l'eau	NA
Aide aux projets collaboratifs de R&D&I	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI de moins de 2000 personnes, start-ups et acteurs académiques du Grand Est Objectifs : - stimuler les collaborations et le transfert de technologies entre les acteurs académiques et privés en soutenant des projets de R&D&I - valoriser le potentiel académique de la Région Grand Est - financer tout projet de R&D&I portant sur une innovation de produit, de bien, de service, de procédé, d'organisation, de management et de marketing	Collaboratif	Non indiqué	250 k€ pour les entreprises (25 à 50% Subvention pour entreprises < 3 ans, AR ou prêt 0% pour les autres) 250 k€ pour les laboratoires (100% coûts marginaux - subventions)	Fil de l'eau	Recommandation préconisée par la Région
Aide aux projets de R&D&I pour les Grandes Entreprises	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les Grandes Entreprises du Grand Est Objectifs : - developpement d'un projet individuel de RDI structurant - création d'un centre de R&D - renforcement, modernisation ou montée en compétences d'un site industriel existant de la recherche industrielle au prototype	Monopartenaire	Min 100 k€	50 K€ à 250 k€ (25%-50% subventions)	Fil de l'eau	Recommandation préconisée par la Région

Grand Est Compétitivité	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les PME/ETI/GE ayant une activité de production en Grand Est et souhaitant moderniser leurs outils de production, intégrer des nouvelles technologies/méthodes ou digitaliser 2 parcours : - Parcours modernisation (pour les PME uniquement ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, un plan de financement finalisé) - Parcours de transformation (pour les PME/ETI/GE ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental... de + de 12 mois) Objectif : - accélérer la transformation des entreprises régionales en facilitant l'investissement productif et en les accompagnant dans leur démarche de transformation.	Monopartenaire	Min 50 k€	Parcours modernisation : subvention de 100 K€ max (20% à 30% du budget total) Parcours transformation : subvention max 200 K€ et 400 K€ en Aides à Finalité Régionale (10 % à 30% du budget total)	Fil de l'eau	NA
France 2030 régionalisé en Grand Est Be Est Projets d'avenir innovation	Ce dispositif s'inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d'accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est. - En faveur des PME et ETI engagées dans une démarche de RDI (dont l'innovation non technologique) pour favoriser leur croissance et leur compétitivité - Attention les projets doivent répondre aux 4 défis majeurs de l'économie en transition, défis moteur du changement pour le territoire Grand Est : industrie 5.0, écologie, numérique et santé <u>2 volets :</u> Volet faisabilité : projets réalisés en 18 mois au plus, couvrant les études préalables au développement d'une innovation, jusqu'aux premiers développements (preuve de concept, validation technologique..) Volet pré-développement et industrialisation : Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, individuels ou mutualisés, portés par des PME et ETI, réalisés en 24 mois au plus. Ils peuvent avoir pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits et/ou services innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance.	Monopartenaire	Min 150 k€	Etude faisabilité : subvention de 75 K€ à 500k € (maximum 50% d'aide) Etude d'industrialisation : AR 75 K€ à 500k€ (maximum 50%)	au fil de l'eau (jusqu'à épuisement des fonds)	Recommandation au choix du porteur mais recommandation préconisée

France 2030 régionalisé en Grand Est Be Est Projets d'avenir Filières	Ce dispositif s’inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d’accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma du Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est. - En faveur des filières structurantes et d’intérêt régional - Attention les projets doivent répondre aux 4 défis majeurs de l'économie en transition, défis moteur du changement pour le territoire Grand Est : industrie 5.0, écologie, numérique et santé Objectifs : Projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques par le recours à des moyens de production ou des infrastructures de tests, d’essais ou de R&D partagés. Les projets doivent contenir une composante "structuration de filière" obligatoire et une composante "projets de R&D" optionnelle. Ils doivent préciser les retombées pour la filière ainsi que démontrer la diminution de l'impact environnemental envisagée ,et leur autonomie financière vis-à-vis du soutien public à 3 à 5 ans.	Collaboratif	400 k€ à 10 000 K€	200 K€ à 5 000 k€ (50% max de mix subvention 70 % + AR 30 %)	28/10/2025	Labellisation au choix du porteur mais labellisation préconisée
---	--	--------------	--------------------	--	------------	---

France 2030 régionalisé en Grand Est Be Est Projet d'avenir iDÉmo	Ce dispositif s'inscrit en pleine cohérence avec les actions du Business Act Grand Est (BAGE), le plan de relance, les stratégies d'accélération du PIA 4 et les orientations France 2030, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en vigueur qui fixent les grandes priorités stratégiques régionales en Grand Est. - Attention particulière apportée aux projets relevant des 4 défis majeurs de l'économie: industrie 5.0, écologie, numérique et santé - En cas de mobilisation d'un cofinancement FEDER, le projet devra porter sur : Technologies et équipements pour la transition industrielle ; Recyclage et fonctionnalisation des matériaux pour l'industrie et la construction ; Biotechnologies médicales ; Numérique pour la santé ; Dispositifs médicaux ; Molécules et matériaux biosourcés ; Gestion durable et intelligente des ressources naturelles ; Performance des systèmes énergétiques. Objectifs : Projets de développement expérimental et d'innovation industrielle, de 24 à 60 mois, ambitieux et portés par des PME et des ETI en lien avec la recherche académique ayant notamment pour objectif la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffres d'affaires). Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante de processus industriel.	Collaboratif interrégional ou Collaboratif intrarégional Consortium avec au minimum 2 entreprises (dont une PME ou une ETI) et d'un ou de partenaires de recherche - max 5 partenaires	1 M€ - 4 M€	0,5 M€ à 2M € (25 à 60% de subventions) + Cofinancement FEDER possible	28/10/2025	Labellisation au choix du porteur Labellisation préconisée
Recrutement premier docteur en entreprise	Dispositif de financement de la Région Grand Est au bénéfice des PME (hors start-up) ou ETI (moins de 5 000 salariés) et qui vise à : - promouvoir les compétences des docteurs auprès des entreprises du territoire, - favoriser leur embauche grâce à une incitation financière.	Monopartenaire	Non indiqué	max 50k€ (60 K€ si bonus 1^{er} docteur) soit 25 K€/an (ou 30k€ si bonus) (50% du salaire brut chargé en subvention + 10% pour le premier docteur)	Fil de l'eau	NA
Diagnostic Intelligence artificielle	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés se demandant comment utiliser l'IA dans le développement de leur entreprise. Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic en intelligence artificielle et ainsi identifier des cas d'usage permettant de définir une feuille de route.	Monopartenaire	Max 10 K€	Jusqu'à 5 K€ (50% subvention)	Fil de l'eau	NA

Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Prestation	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA Objectifs : Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par le recours à des compétences externes. Le projet : - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme - Le projet d'IA peut porter sur l'outil de rproduction, la relation client, les processus internes et le produit/service porté par l'entreprise. - Le projet d'IA mobilise une prestation externe réalisée par une structure privée ou publique - Le prestation concerne principalement un apport de service, d'expertise et de compétences en lien avec l'IA	Monopartenaire	Non indiqué	Plafond d'aide 20 k€ (subventions) avec taux d'aide 40% de l'assiette éligible	Fil de l'eau	NA
Aide aux entreprises primo utilisatrices d'intelligence artificielle - Volet Recrutement	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 2000 salariés (hors start-up) du Grand Est dans leur première utilisation de l'IA Objectifs : - Soutenir les entreprises dans leurs premiers projets internes dans le domaine de l'intelligence artificielle par une aide au recrutement d'une personne qualifiée Le projet : - Un premier projet d'IA ayant un impact sur le développement de l'entreprise à moyen terme - Le projet d'IA mobilise un recrutement d'une personnes diplômée dans un domaine de l'IA (mini Bac+2) ou équivalent en CDI ou CDD d'au moins 12mois	Monopartenaire	Non indiqué	Plafond d'aide pour les recrutements: 30 k€ Bac+2 à Bac+5 50 K€ post-doctorant < 250 salariés 35 K€ post-doctorant > 250 salariés avec taux d'aide 50% de l'assiette éligible	Fil de l'eau	NA
Diagnostic Cybersécurité	Dispositif de financement de la Région Grand Est pour les entreprises de moins de 5 000 salariés s'interrogeant sur leur capacité à faire face aux cyberattaques. Financement d'un prestataire référencé par la Région Grand Est pour réaliser un diagnostic pour évaluer le niveau de maturité en cybersécurité et définir un plan d'actions.	Monopartenaire	Max 10 K€	Jusqu'à 5 K€ (50% subvention)	Fil de l'eau	NA

Bus santé- dépistage pour les femmes avec mammographes embarqués	Vous souhaitez mettre en place des véhicules permettant le dépistage de pathologies, dont le cancer du sein grâce à des mammographes embarqués ? Si votre projet concerne : - La création d'un accès à des offres de dépistages de cancers et de pathologies ciblées chez des femmes de tous âges vivant dans des territoires ruraux, et plus particulièrement au dépistage organisé du cancer du sein grâce aux mammographes embarqués - Des actions de sensibilisations et de promotion du dépistage organisé engagées avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers et leurs antennes locales - L'accès à des soins de médecine générale et/ou de spécialités, voire d'éducation thérapeutique suite à l'offre de dépistages, au plus près des patientes des territoires ruraux, en partenariat avec les professionnels du territoire, notamment les cabinets de radiologie et filières de soins locales afin de faciliter les parcours des patientes - L'approche « aller vers en santé » qui vient compléter ou soutenir des offres existantes - L'amélioration des taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et le renforcement des actions de prévention et de promotion de la santé	Monopartenaire	Non indiqué	70% du montant des dépenses retenues min 100k€ max 700k€	25/06/2025	NA

AAP nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Budget du projet	Plafond de l'aide	Date limite de dépôts	Labellisation/ recommandation par un Pôle
------------------	------------	--------------------	---------------------	-------------------	--------------------------	---

i-Demo 4

L'appel à projets « i-Démo 4 » du plan France 2030, opéré par BPI France, soutient le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.

Objectifs :

- Soutenir le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française
- Soutenir des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes)

Articulation avec les programmes européens :

Le financement accordé dans le cadre de cet appel à projets « i-Démo » peut constituer une source de financement potentielle pour des projets s'inscrivant dans des appels à projets européens. Les projets opérés dans le cadre des clusters EUREKA peuvent postuler à cet appel à projets.

Le cas des « projets co-financés par les partenariats institutionnels européens » (EURO HPC et KDT) sont traités dans le cahier des charges à chaque section attenante.

Individuel (PME)
ou
Collaboratif (avec à minima une PME ou ETI)

Acteurs académiques acceptés mais non porteurs

Collaboratif ou monodéposant :
> 4 M€

Recherche industrielle, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 50% à 80 % (75% subvention et 25% AR)

Développement expérimental, taux en fonction de la taille de l'entreprise : 25% - 60 % (60% subvention et 40% AR)

Organismes de recherche : 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets

Collectivités locales et assimilés : 50% des coûts complets

Minimum 500 K€ pour GE et ETI

Dates de relèves :
15/07/2025

Labellisation au choix du porteur

RAPID (régime d'appui à l'innovation duale)	Dispositif de subvention des projets d'innovation duale de la DGA (Direction Générale de l'Armement) et DGE (Direction Générale des Entreprises) Depuis 2021, l'agence de l'innovation de défense (AID) est responsable du dispositif - Projets de recherche industrielle (TRL3 à 5) ou de développement expérimental (TRL 6 à 7) à fort potentiel technologique présentant des applications militaires mais aussi des retombées pour les marchés civils Objectifs : - accorder, dans un délai de 2-3 mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés - application duale en santé & défense THEMATIQUE « L'HUMAIN » : • Télé médecine ou chirurgie ; • Charge cognitive du combattant ; • Médecine connectée (recueil infos, traitement avec IA/big data) ; • Automatisation de tâches répétitives ; • Aménagement des environnements de travail ; • Soldat augmenté (dont exosquelettes) ; • Habillement (fibres connectées, tissus techniques, furtivité, techniques de scanner corporel 3D, recyclage) • Protection du combattant. THEMATIQUE « NRBC » : • Détection et identification biologique et chimique ; • Protections individuelles et collectives ; • Décontamination.	Monopartenaire ou collaboratif (3 entités) Porté par une PME ou ETI < 2000 salariés	NR	Entreprises : 25 % à 80 % de subventions en fonction de la taille d'entreprise, de la collaboration et du niveau de TRL Etablissements de recherche : 40 % de subvention Laboratoires : 100% des couts marginaux en subvention	Fil de l'eau	NA
Avance innovation	Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises < 2000 salariés avec un projet de RDI en phase de recherche industrielle ou de développement expérimental Objectifs : - financer des projets d'innovation en phase d'industrialisation ou de commercialisation - financer la participation des entreprises à des partenariats technologiques nationaux ou internationaux	Monopartenaire 1 PME ou entreprise < 2000 salariés OU Collaboratif 1 entreprise Fr et 1 entreprise internationale si projet international	NR	3 M€ max (25% à 65% AR ou Prêt Innovation)	Fil de l'eau	NA

Subvention Innovation	Dispositif de financement BPI France, pour les PME et entreprises < 2 000 salariés souhaitant valider la faisabilité de leur projet Objectifs : Inciter l'entreprise à innover en l'aidant dans la préparation de projets de recherche, développement et innovation ou d'innovation créative par : - des études de faisabilité, - l'intégration de compétences, - la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale. Programme d'innovation de 6 à 24 mois.	Monopartenaire 1 PME ou 1 entreprise < 2000 salariés	NR	50 k€ max (max. 70 % subvention)	Fil de l'eau	NA
	Dispositif de financement BPI France, pour les entreprises françaises < 2 000 salariés, développant une innovation à fort contenu technologique Objectifs : Aider les entreprises, qui mènent des projets d'innovation technologiques deeptech, comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental, à mettre au point des produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives concrètes d'industrialisation et de commercialisation. NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech	Monopartenaire	NR	2 M€ (max 50% mix Subvention et AR)	Fil de l'eau	NA
Bourse French Tech	Bourse BPI France, pour les entrepreneurs accompagnés par une structure privée ou publique, et les jeunes entreprises française (< 1 an, < 50 salariés, CA ou total bilan < 10 M€) à réel potentiel de croissance Objectifs : Accompagner les projets de création d'entreprise innovante, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats....	Monopartenaire	NR	30 k€ (max 70% subvention)	Fil de l'eau	NA

Bourse French Tech Emergence	Bourse BPI France pour les jeunes entreprises française (< 1 an, < 50 personnes, CA ou total bilan < 10 M€) à réel potentiel de croissance Objectifs : Accompagner la maturation de projet d'innovation de rupture à fort contenu technologique, qualifié de deeptech, nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats... NB : pour la définition de Deep Tech se référer au site bpifrance : https://www.bpifrance.fr/nos-actualites/quest-ce-que-la-deep-tech	Monopartenaire	NR	90 k€ (max 70% subvention)	Fil de l'eau	NA
Première Usine	Appel à projets France 2030, opéré par BPI France, pour accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME /ETI innovantes Objectifs : - favoriser les implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups Projets de première industrialisation, par exemple : - 1ère unité de production industrielle – après une phase de prototypage par exemple- - Implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle, lorsque le projet présenté correspond pour elle à la première industrialisation d'une production innovante en rupture de son activité existante (activité couverte par un code NACE différent notamment) - Installation d'une ligne pilote, à la condition que sa production soit destinée à des premières commercialisations ou pré-commercialisations, ou à des essais permettant la qualification finale du processus industriel de production ; - Installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant. - Par exception, une extension technologique d'un 1er site de production existant. - Plateforme industrielle mutualisée : permettant de mettre du foncier industriel à disposition des entreprises et de mutualiser des équipements et des procédures d'autorisation Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus. Projets entre 12 et 48 mois.	Monopartenaire Startup / PME ou ETI innovante en hypercroissance	>5 M€	20 – 30 % selon tailles entreprises (60 % subvention & 40 % AR) Autres aides selon les caractéristiques du projet : aides en faveur des PME (SA.100189), aides à finalité régionale (SA. 58979), aides à la RDI (SA.58995), aides à la protection de l'environnement (SA.5910)	<u>Date de relève :</u> 09/09/2025	NC

Diagnostic Dispositif Médical	Dispositif opéré par BPI France visant à aider les startups et PME développant des dispositifs médicaux et/ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, à mener leurs démarches réglementaires, qualité et de recherche clinique, l'Etat met en place un Diagnostic Réglementaire « Dispositif Médical ». Objectifs : L'objectif est d'aider les entreprises du DM, du DMDIV et du DM numérique à mettre en place un processus qualité, obtenir un marquage CE ou mettre au point une investigation clinique (ou médico-économique). Ce dispositif permet d'accéder à des experts référencés spécialisés en procédures de mise en place d'un système de qualité (selon la norme européenne harmonisée ISO 13485), de constitution d'une documentation technique et/ou de conception et rédaction de protocoles d'investigations cliniques ou médico-économiques (norme ISO 14155), et de se faire financer la moitié du coût de la prestation de conseil. La durée maximale de la prestation est de 12 à 18 mois selon le niveau d'accompagnement	start-up et PME	8 K€ à 100 K€	50% (subvention)	Au fil de l'eau	NA
	Cet AAP a pour ambition de soutenir des projets d'envergure autour d'objectifs de santé publique mettant en œuvre des dispositifs innovants dans le champ de la prévention, intégrant des technologies et produits de santé, pouvant faire intervenir des combinaisons d'innovations (techniques, biotechnologiques, numériques, organisationnelles ou interventionnelles).Ces projets doivent être accompagnés d'un protocole permettant de démontrer la valeur apportée par ces dispositifs en vie réelle en vue d'un déploiement si cette démonstration de la valeur est avérée. Les projets devront porter notamment sur l'une des thématiques prioritaires suivantes : - Lutte contre l'infertilité, - Santé de l'enfant, - Santé mentale, - Prévention de la perte d'autonomie, - Maladie chroniques - Promotion des comportements favorables à la santé - Vaccination et prévention des maladies infectieuses - Maladies rares Les projets attendus dans le cadre de cet appel à projets devront être déployés sur le marché français prioritairement. Projets de 12 à 48 mois	Monopartenaire (PME exclusivement) ou consortium (max 6 partenaires avec comme cheffe de file une PME/ETI ou un organisme de recherche et assimilé)	Assiette de dépense de 5 à 10M€	Pour les entreprises : - 60% de subventions - 40% AR (min 100K€/partenaire) Pour les établissements de recherche : subventions	<u>Dates de relèves :</u> 17/06/2025 20/01/2026 16/06/2026	Labellisation au choix du porteur

Grand défi : Dispositifs médicaux numériques en santé mentale	Cet AAP Grand Défi, financé par le plan France 2030 vise à soutenir des projets innovants dans le domaine du numérique en santé mentale et en psychiatrie, et à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine, pouvant prétendre à une envergure mondiale en accélérant une des phases de développement et d'accès au marché.						
	Objectif de l'action : réunir des utilisateurs, concepteurs, évaluateurs et financeurs pour proposer des DMN en santé mentale et en psychiatrie répondant aux enjeux et aux besoins identifiés.	Monoparteniaire (PME exclusivement)		Taux d'aide : dépendant de la taille de l'entreprise (55 - 80%)	<u>Dates de relèves :</u> 30/09/2025	Labellisation au choix du porteur	
	Thématiques des projets attendus : prévention, dépistage/diagnostic, prise en charge ou encore suivi à distance par des dispositifs médicaux numériques (DMN) dans le cadre de la santé mentale incluant, notamment, les troubles psychiques, les troubles addictifs, les troubles neuro-développementaux. Une attention particulière sera portée aux besoins spécifiques des enfants, adolescents et jeunes adultes.	ou	Assiette de dépense de 600K à 3M€	Modalités d'aide : 50% subventions 50% AR			
	Attention : les produits développés doivent répondre à la réglementation des dispositifs médicaux.	Consortium (avec comme cheffe de file une PME)					
	Projets de 12 à 36 mois.						
Appel à manifestation d'intérêt « Partenaires indirects du PIIEC Santé »	L'AMI « Partenaires indirects du PIIEC Santé » a pour but de faciliter et d'accélérer l'accès à des financements publics pour les partenaires indirects du PIIEC Santé présents sur le territoire national.						
	Des projets dont les travaux sont menés en partenariat d'un projet européen pré-notifié par un Etat membre dans le cadre du PIIEC Santé, ou, à défaut, d'un projet officiellement sélectionné par la France à la suite d'un AMI dédié pour présenter un projet dans le cadre du PIIEC Santé.	individuel	non indiqué	Les projets sélectionnés sur l'AMI seront ensuite redirigés vers un guichet national ou régional jugé adapté en vue de leur instruction approfondie et de l'obtention d'un éventuel financement	<u>Dates de relèves :</u> 03/02/2026	NC	
LabCom 2025	Il doit s'agir de projets d'innovation pour des activités réalisées en France, liées à la R&D ou aux premiers déploiements industriels.						
	Laboratoires communs organismes de recherche publics - PME, ETI et Start up 2025. Opéré par l'ANR, les Labcom ont pour objectif d'inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la co-construction de « Laboratoires Communs » entre une PME ou une ETI et un laboratoire d'organisme de recherche.			collaboratif : un organisme de recherche et une PME/ETI/Strat up	financement forfaitaire du laboratoire de recherche public à hauteur de 363k€ (54 mois)	<u>Date de dernière relève :</u> 22/09/2025	
	Mise en place d'un contrat de laboratoire commun définissant : - une gouvernance commune - une feuille de route de recherche et d'innovation - des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route - une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.					Labellisation au choix du porteur	

AAP inter nationaux	Descriptif	Nature de l'AAP	Aide	Date limite de dépôts	NB
Horizon Europe Thématique santé (2025 - 2027)	Le programme de travail du Cluster Santé pour 2025-2027, dans le cadre d'Horizon Europe, s'appuie sur une évaluation des années précédentes pour combler les lacunes de financement et anticiper les futurs défis. Il s'aligne sur les priorités politiques européennes, en mettant l'accent sur différents objectifs : - Renforcer la résilience des systèmes de santé, y compris leur capacité à faire face aux pandémies et aux chocs (comme COVID-19). - Exploiter le potentiel des biotechnologies et de l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer les soins de santé. - Répondre aux besoins de santé publique, en soutenant notamment le développement de médicaments essentiels. - Promouvoir la cohésion sociale, l'inclusion et le bien-être des citoyens européens, en ligne avec le Socle européen des droits sociaux. - Moderniser les systèmes de santé et soutenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive. - Soutenir la souveraineté technologique de l'UE, notamment en santé. Thématiques du cluster santé : 1. Rester en bonne santé dans une société en mutation rapide 2. Vivre et travailler dans un environnement favorable à la santé 3. Lutter contre les maladies et réduire la charge de morbidité 4. Garantir l'accès à des soins de santé innovants, durables et de qualité 5. Exploiter pleinement le potentiel des nouveaux outils, technologies et solutions numériques pour une société en bonne santé 6. Maintenir une industrie de la santé innovante, durable et compétitive Ouverture des appels le 22 mai 2025	Collaboratif	2 M € - 20 M€ (dependant de l'appel)	Cluster santé : Appels en 1 étape : 16/09/25 Appels en 2 étapes : 1ère étape : 16/09/2025 2ème étape : 16 avril 2026	Si un appel européen vous intéresse vous pouvez contacter Manuel Pires-Neurpert (manuel.piresneurpert@biovalley-france.com)

Horizon Europe EIC Accelerator	Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation Objectifs : L'EIC accelerator soutient les entreprises pour qu'elles puissent commercialiser leurs innovations et passer à l'échelle supérieure. L'EIC accelerator se concentre en particulier sur les innovations qui reposent sur des découvertes scientifiques ou des percées technologiques ("deep tech") et pour lesquelles un financement important est nécessaire sur une longue période avant de pouvoir générer des bénéfices ("patient capital"). L'EIC accelerator soutient les dernières étapes du développement technologique ainsi que la mise à l'échelle (TRL 5-9) A noter les EIC Accelerator Challenge dont voici la thématique : <i>Biotechnology driven low emission food production systems</i>	Mono partenaire : Start-ups PME, (incluant les spin-offs et, dans des cas exceptionnels, petites entreprises de taille moyenne)	jusqu'à 2,5 M€ de subventions jusqu'à 10 M€ d'investissement	Dépôt en 2 phases : <i>Phase I</i> de pré-filtre : pré-dossier de 5 pages + vidéo de 3 min + pitch deck 10 slides (en continu) <i>Phase II</i> : en cas de pré-dossier retenu, dépôt de dossier complet : 01/10/2025	
EIC STEP Scale Up	L'EIC Step Scale Up est une initiative de l'European Innovation Council (EIC), spécifiquement conçue pour soutenir les startups, PME et petites entreprises à capitalisation moyenne (small mid-caps) dans le passage à l'échelle de technologies stratégiques en Europe. Pour le passage à l'échelle de technologies stratégiques pour l'Europe Les objectifs : - Soutenir l'industrialisation et la mise à l'échelle de technologies de rupture. - Valider les technologies dans un environnement pertinent pour les applications, avec un focus sur les technologies à forte valeur stratégique pour l'Europe. - Faciliter le développement des entreprises innovantes vers une préparation au marché et une expansion internationale.	Mono partenaire : Start-ups PME, petites entreprises à capitalisation moyenne (small mid-caps), investisseurs agissant au nom d'entreprises éligibles.	Investissements de 10 à 30M€	au fil de l'eau jusqu'au 15/12/25	
Horizon Europe EIC Transition	Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation qui vise les activités allant au delà de la preuve de concept en laboratoire Objectifs des projets : - valider et démontrer une technologie dans un environnement pertinent pour l'application (en partant d'un TRL 3/4 et visant à atteindre un TRL 5/6) - développer la préparation au marché et au modèle économique. Attention : les projets doivent se construire sur les résultats issus de projets EIC Pathfinder, FET, ou ERC preuve de concept	Mono partenaire (PME, Spin-offs, start-up, organisation de recherche, universités) OU Collaboratif (jusqu'à 5 partenaires issus de 3 pays)	Max 2,5 M€ (subvention)	17/09/2025	

Horizon Europe EIC Pathfinder	Programme européen de soutien à la recherche et l'innovation Objectif : - Soutenir la recherche avancée afin de développer la base scientifique qui sous-tend les technologies de pointe (TRL 1-4) Projets visant à démontrer le principe de faisabilité et à valider la base scientifique des technologies de rupture (en partant de niveaux de maturité technologique (TRL) bas pour atteindre un TRL 3 ou 4) A noter les EIC Pathfinder Challenge dont voici les thématiques : - <i>Biotech for Climate Resilient Crops and PlantBased Biomanufacturing</i> - <i>Generative-AI based Agents to Revolutionize</i> - <i>Medical Diagnosis and Treatment of Cancer</i>	Collaboratif (3 entités différentes issues de 3 pays) Pathfinder challenges : possibilité de monopartenaire ou bipartenaires	Subvention Max 3 M€ (Pathfinder open) Max 4M€ (Pathfinder challenge)	25/10/25 (Pathfinder Challenge)	
Eureka Network Projects	Le programme "Network projects" facilite la collaboration entre les organisations des pays Eureka en vous offrant la liberté de concevoir votre proposition de projet et de constituer votre consortium idéal. Avec des critères d'éligibilité limités et un minimum d'administratif, la participation au programme accélère votre accès au financement public.	Collaboratif (minimum 2 partenaires dans 2 pays différents)	Prêt à taux zero entre 50k€ et 3m€ couvrant jusqu'à 65% des couts du projet.	Fil de l'eau	NA